



Sanction a auteur de 100% de mon ARE

Par Zoe10

Bonjour,

Je me retrouve d'autant plus en grande difficultés part france travail.

J'ai reçu dans un premier temps un courrier stipulant avertissement avant sanction, dont je dois leur apporter tout justification de ma recherche d'emploi sur une période de 3 mois. Si non, je peux avoir une sanction a auteur de 30%ou 100% de mon are.

Je leur est donc envoyé par courrier ou je leur expliquez ma situation, ma demarche de recherche d'emploi faite mais aussi je ma demarche dans l'optique de l'entrepreneuriat, je leur tranmets alors tous les elements prouvant ma recherche d'emploi sur la période demandé. Par la suite il m'envoie un courrier avec une sanction a auteur de 100 % m'indiquant que mes preuves de recherche ne sont pas suffisantes.

Je me retrouve donc sans revenu.Or que je suis en recherche d'emploi.

Pouvez vous me venir en aide face a cette situation complexe dans laquelle je me trouve ?

Je vous remercie de votre attention apporté à ma situation.

Par kang74

Bonjour

Votre erreur a été de mettre l'action sur votre projet de création d'entreprise, qui pour être valable doit être étudié par France Travail.

Par de là, en argumentant sur votre projet qui prend du temps, vous avouez n'être pas forcément disponible pour trouver un travail rémunérateur pour assumer vos besoins .

Enfin, même si vous aviez déjà une entreprise, si le bénéfice ne vous permet pas d'être rentable, vous auriez les mêmes devoirs à remplir que tout demandeur d'emploi .

En toute logique vous pouvez toujours contester la décision avec des elements probants orientés sur votre recherche d'emploi et sur la participation à tout aide de France Travail en ce sens MAIS le plus simple est de trouver tout emploi (CDD, intérim) pour prouver votre démarche positive vers l'emploi .

Par Zoe10

Bonjour,

Je vous remercie d'avoir pris le temps d'y répondre a ma situation,

Est ce que qu'il serais possible de m'aider pour argumenter en faveur d'une contestation ? Je suis a bout deja que je n'arrive pas a trouver un emploi, et voilà qu'il me suspend mon seul revenu, or que j'ai 2 enfants en tres bas age.

Par kang74

Peut être que le RSA ou le congé parental serait plus adapté à votre situation ?

Vous ont ils proposé des ateliers , avez vous discuté de formations ?

Le moyen le plus sur, est de trouver du travail, même sur une courte durée car les arguments prouvant votre disponibilité à 100% pour chercher du travail est peut être remise en doute, par votre projet d'entrepreneuriat , voire par votre situation familiale , notamment si vous cherchez un emploi qui n'implique pas des solutions de garde .

Pour la contestation, ce ne sont pas des arguments qu'il faut donner, mais des preuves de démarchages auprès d'entreprise, d'entretien, d'inscription en agence d'intérim .

Il faut anticiper le fait de garder des preuves.